



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_085

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à MME BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COMITÉ DES FÊTES DE VARENNES-VAUZELLES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le comité des fêtes est une association vauzellienne impliquée dans de nombreuses manifestations municipales : fête nationale, fête de la libération, marché de Noël ainsi que dans des manifestations organisées par des associations vauzelliennes.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant qu'afin de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions, les membres de l'association ont fait une demande de subvention d'un montant de 3 500 € auprès de la collectivité.

Considérant que cette subvention leur permettra de prendre en charge une partie des achats nécessaires à la vie de l'association et à sa présence lors des différents évènements, notamment les frais généraux et l'achat de barnums.

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € au comité des fêtes de Varennes-Vauzelles.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 20 décembre 2023.

Le Maire,



Olivier SICOT